



**Syndicat SUD**  
Protection Sociale de la CPAM 75  
173 rue de Bercy  
75012 PARIS  
☎ : 01.40.19.52.47



## Déclaration du 30 juin 2011 sur le Schéma Directeur des Ressources Humaines

Vous nous consultez ce jour en assemblée plénière du comité d'entreprise pour avis sur le Schéma Directeur des Ressources Humaines.

Voter pour ce projet, c'est dire oui à :

- une vision strictement dictée par le Contrat Pluriannuel de gestion
- une course sans cesse amplifiée aux gains de productivité pour compenser les départs non remplacés
- des formations axées sur la rentabilité par le développement de formations à distance ou « e-learning »
- une extension des domaines de compétences des formateurs associés sans que ces derniers obtiennent la reconnaissance salariale qui s'y rattache. Hier encore, ces compétences étaient dévolues à la formation professionnelle (ex : moniteur en bureautique),
- une parodie de renforcement du rôle des tuteurs qui, après obtention d'un « label », pourront prétendre en récompense de leurs efforts à l'obtention de 5 points...les seuls mois où ils exerceront cette activité ; il est vrai qu'ils pourront aussi « s'essayer » à l'exercice d'une activité d'encadrement... sans en avoir le coefficient !
- une incitation forte à la mobilité des agents, malheur à certains « collaborateurs » jugés peu mobiles ...
- un développement d'une politique de contractualisation entre « collaborateurs » (les salariés auraient-ils disparus ?) et managers qui, sous couvert de 200 nominations de niveau 3 à 4, consistera à pressurer toujours plus les agents concernés sur l'autel de l'efficience
- « un rééquilibrage de la fonction managériale sur le management des hommes en complément de la culture du résultat », ou comment manier le paradoxe !
- l'interdiction pour tout employé de postuler un emploi de cadre s'il n'a pas a minima deux ans d'ancienneté dans son poste
- une opacité accrue des règles définissant l'accès à un emploi de cadre, le système de cooptation devenant désormais la règle d'or
- l'instauration du télétravail qui aboutira à un isolement croissant des salariés.

**Pour toutes ces raisons, le groupe SUD vote CONTRE ce projet de SDRH qui, par sa recherche de la performance à tout prix, ne fera qu'accroître la pression subie par l'ensemble des agents de la CPAM.**

Paris le 1<sup>er</sup> juillet 2011